



Compte rendu de la CAPD 15 **décembre 2015**

1) Déclarations préliminaire du [SE-Unsa](#) et des autres organisations syndicales et réponses de l'IA-DASEN sur certains points :

- ✚ Attentats du 13 novembre : L'IA rappelle qu'il a énormément communiqué en direction des écoles le week-end du 14 et 15 novembre, et à donner des réponses rapides en se montrant toujours directement disponible pour répondre aux directeurs qui le questionnaient à ce sujet. A la demande du [Se-Unsa](#), dès le 17 novembre, il recevait les représentants du personnel pour échanger à ce sujet. Des outils numériques ont été rapidement mis en place. Il reconnaît la nécessité de temps de formation et de partage d'informations à ce sujet.

Dans ces moments difficiles et douloureux, il est nécessaire avoir une grande cohésion au sein de l'Education Nationale.

- ✚ Gel du point d'indice et augmentation de l'ISAE : c'est une compétence ministérielle.
- ✚ Mal être des enseignants et situations conflictuelles dans les écoles : l'IA reconnaît une augmentation de ces situations conflictuelles avec parfois « un sentiment de toute puissance de certains parents ou élus », les règles du savoir vivre et de la politesse sont souvent enfreintes, avec parfois des agressions verbales et physiques. La représentativité des parents d'élèves questionne parfois et pose également problème.
- ✚ Ouverture de Magister à tous les demandeurs de formation, par exemple sur le thème de la laïcité : magister n'est pas seulement une vidéo en ligne mais un dispositif de formation avec derrière des formateurs qui suivent les personnes.

Canopé capte certaines de ses conférences afin qu'elles soient libres d'accès pour des équipes qui souhaiteraient se les approprier.

2) Promotions :

- ✚ **Décimales restantes** : 1 promotion supplémentaires pour le 11^e échelon des instituteurs et 7 promotions supplémentaires pour les professeurs des écoles.
- ✚ **Les discriminants** : avec la nouvelle grille de notation, il y aura de plus en plus d'égalité de barème et de nécessité d'utiliser els discriminants pour départager les promouvables. Le [Se-Unsa](#) demande à rediscuter de la justesse de certains discriminants, l'IA n'y est pas opposé.
- ✚ Rappel des **types de postes** qui donnent droit au changement d'échelon avec la cadence la plus rapide (**grand choix**) : *directeurs d'établissement spécialisés* (il faut être sur la liste d'aptitude de directeurs spécialisés et être en poste), mais aussi les *directeurs d'école avec 3 classes spécialisés* au moins *et les directeurs d'école d'application, les détachés auprès du ministère.*
- ✚ Avancement des collègues PE détachés dans le corps des certifiés : les collègues, pendant le détachement, ont une double carrière et avancent dans les tableaux d'avancement des 2 corps pour ne pas être défavorisés si jamais ils revenaient dans leur corps d'origine.

Questions diverses du [Se-Unsa](#) /réponses de l'IA-DASEN:

1) Calendrier :

- . GT permutations + circulaire mouvement : **mardi 19 janvier à 9h**
- . Parution de la circulaire mouvement vers **le 27 janvier 2016**
- . CAPD permutations : **25 janvier 2016** à 14h
- . CTSD (carte scolaire) : **mardi 26 janvier 2016** à 9h
- . CDEN (carte scolaire) : **28 janvier 2016** à 9h
- . GT priorités mouvement : **14 mars** à 14h
- . CAPD liste d'aptitude direction + priorités mouvement : **25 mars** à 9 h

Période de saisie des vœux : du 11 avril au 25 avril 2016 inclus.

(Attention, elle commence pendant la seconde semaine des congés de printemps)

- . CAPD mouvement (1^{ère} phase) : **mercredi 25 mai** à 9h
- . CAPD 2^e phase : **les 27, 28 et 29 juin** à 9h
- . CAPD 3^e phase : **25 et 26 aout 2016** à 9h

A noter : **Nous nous félicitons que la demande du Se Unsa, datant de 2008, chaque année réitérée, de siéger à la totalité des seconde et troisième phases manuelles du mouvement ait été entendue par l'IA.**

Ceci permettra d'essayer d'affecter les collègues au plus près de leur fiche de vœux (bien évidemment en fonction de leur barème). Nous serons enfin présents la totalité de ces phases pour vous représenter au mieux!

2) **Rythmes scolaires** :

Sauf erreur de notre part, le comité de suivi des rythmes scolaires ne s'est pas réuni cette année ? quand doit-il se réunir ? En janvier prochain (à confirmer)

3) **Aides administratives à la direction d'école** :

- ✚ Combien de directrices -teurs vont en bénéficier ? Pour le **Se-Unsa**, tous les directeurs qui le demandent doivent pouvoir bénéficier de cette aide.
- ✚ Nous aimerions savoir en toute transparence, comment les écoles ont été informées officiellement du renouvellement des aides, cela semble assez aléatoire d'une circonscription à l'autre.

IA : elles ont été reconduites dans l'enveloppe générale (après accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification MDPH) soit 80 supports pour les aides administratives aux écoles de 3 classes (sans décharge hebdomadaire) et 8 classes (seuil limite pour avoir une décharge de 1/3). La liste a été hiérarchisée par chaque IEN.

Une question devra se poser : qu'est-ce qu'une école, et à partir de quand parle-t-on d'une école, (exemple des RPI pour créer une école).

[Retrouvez plus d'informations à ce sujet dans le compte rendu de l'audience du 21 décembre 2015 accordée au Se Unsa.](#)

4) **Allègement des tâches des directeurs** :

- ✚ Quand aura lieu le groupe de travail départemental final pour envoyer les propositions du 54 au rectorat afin d'élaborer le protocole académique synthétisant les propositions d'allègements des 4 départements ?

IA : de notre côté le travail est fini. Un compte – rendu et les conclusions de ces groupes de travail ont été envoyés au rectorat.

- ✚ De plus, il a été décidé au ministère qu'un comité de suivi académique devrait également être mis en place au cours de cette année scolaire pour faire le point sur les actions de simplification réalisées. Où en est-on ?

Se-Unsa : On est en attente de protocole académique, pour le moment aucune mesure concrète n'a été mise en œuvre.

L'Unsa éducation posera la question à Monsieur le Recteur au prochain CTA.

Autre information pour les directeurs : une cellule juridique d'aide pour tous les directeurs va être mise en place comme pour les chefs d'établissement.

5) **Services civiques** :

- Combien d'écoles ont proposé des missions services civiques ?
- Certaines missions proposées ont-elles été refusées de publication ?
- Toutes les demandes des écoles ont-elles été satisfaites ?
- Quand aura lieu la formation des tuteurs et celle des jeunes volontaires, comment s'opère le suivi ?

IA : Le nombre d'offres d'accueil de volontaires du service civique est de 35 dans le département, dont 27 émanent d'écoles (3 refus de demandes car hors délai), 300 candidatures de jeunes, 45 seront recrutés, les derniers embauchés le seront le 31 décembre pour un début de contrat en janvier.

6) **Postes fléchés allemand** :

- Combien d'école ont des postes fléchés allemand ? 32 écoles
- L'allemand y est il toujours enseigné ? Si non pourquoi ? 3 écoles vont passer à l'allemand

IA : nous allons investir sur des formations en allemand mais elles ont un cout financier, nous devons développer l'allemand.

Plus d'informations à ce sujet dans [le compte rendu de l'audience du 21 décembre 2015 accordée au Se Unsa.](#)

Autres questions diverses

- ✚ La liste des stages départementaux sera connue en janvier.
- ✚ Le nombre de journées de formation des ATICE passera de 5 à 10 jours.
- ✚ Droits individuels à la formation : 13 dépôts de dossiers de demandes en 2014/2015, 10 ont été acceptés, 3 refusés (2 cas : demandes faites après la fin de la formation, 1 hors critères car participation à un colloque). L'indemnité de formation reçue correspond au nombre d'heures de stage effectuées.
- ✚ Départ du psychiatre des terrasses de Méhon pour le moment non remplacé : la situation est très difficile et des incidences sont sur l'établissement.

IA : le directeur était en réunion à l'ARS le 14 décembre pour évoquer la situation. La candidature a été largement publiée, mais il n'y a pas de réponses pour le moment.

Un autre psychiatre continue les suivis en cours, et il est également fait appel aussi à des psychiatres libéraux (8 médecins internes du chu ont été sollicités, il y a eu 4 retours négatifs).

Il est très difficile de recruter des psychiatres pour les IME partout en France.

- + Dispositif contraignant de la CUGN sur les prises en charge des transports des élèves relevant du dispositif Ulis école et contraints de retourner en classe ordinaire malgré une notification de la MDPH.

IA : Une récente réunion du Grand Nancy à laquelle le pôle ASH de la DSDEN 54 a participé a réétudié les dossiers des familles demandeuses.

7 dossiers ont eu un avis favorables mais pas toutes.

Il faudrait revoir le maillage des Ulis école.

- + Accompagnement éducatif : ce dispositif n'existe que pour les REP et les REP+.

La dotation départementale (2910 HSE), comme nationale, est en baisse cette année. Elle n'est pas encore connue pour 2016.

17 écoles bénéficient de 1768 HSE, et 8 collèges de 1142 HSE.

Se-Unsa : il est préjudiciable pour l'organisation du service que la dotation du 2^{ème} trimestre ne soit connue qu'à la mi-janvier. Les actions mises en place sur l'année scolaire sont une aide complémentaire à destination des élèves les plus fragiles des secteurs défavorisés.

Les écoles ont déjà dû s'adapter en urgence début octobre 2015 suite à la connaissance tardive des HSE du 1^{er} trimestre.

Ce mode de fonctionnement n'est absolument pas satisfaisant !

- + Evaluation des enseignants :

Il y a eu une confusion sur la date de mise en application, monsieur Luscan, IEN adjoint, a revu cela avec les IEN.

Suite au premier groupe de travail, il devait en avoir un second qui n'a pas eu lieu et en parallèle la grille s'est mise en place. Les organisations syndicales ont été surprises de voir que la grille a été mise en place alors que la question n'avait jamais été finalisée en CAPD.

Les organisations syndicales redisent à l'IA les nombreuses incompréhensions des collègues (souvent en fin de carrière et avec de bonnes notes) qui voient leur note maintenue. Le Se-Unsa avait demandé de faire preuve de pédagogie pour expliquer les choses aux collègues, visiblement ce travail a été laissé à la charge des syndicats.

IEN adjoint : *il y a eu aussi des réajustements donnant lieu à des augmentations de note de 2 ou 3 points. Cela amène à avoir plus d'équité entre les circonscriptions.*

Se-Unsa : nous demandons à disposer de ces données pour pouvoir en informer les collègues.

IA : Sur le fond, c'est bien la question sur la place de la note de l'inspection et son lien avec l'avancement qui est posée.

Il faudra du temps pour que les choses changent et que l'évaluation du travail soit comprise.

Se-Unsa : quand on change d'échelon, est-ce que l'indice change aussi (en fonction de l'appréciation) ?

IA : NON, l'indice (c'est-à-dire la note indicative de la compétence) ne changera qu'à la nouvelle inspection.

Se-Unsa : nous demandons un nouveau groupe de travail pour évoquer ces questions.

IA : cette demande est recevable.

Documents de rentrée :

Les données des documents de rentrée seront accessibles en ligne, sur le site de la DSDEN 54 : ce sera le tableau de bord du département.

L'IA aimerait disposer d'un historique des données de cartes scolaires avec une visualisation sur des cartes dynamiques pour une plus grande lisibilité.



